

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 JUIN 2011

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Jacques GAUBERT, Joseph GIUNTA, Gérard GUÉRIN, Elisabeth GUYOT, Cathy MILLET, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT, Marc PERROUX.

Absents : Pascal GIRAUD procuration à J-Marc CHAUVIN, Anne MARQUIS procuration à Marc PERROUX, Martine COATES procuration à Evelyne NEBOUT, Patrick LARGUIER procuration à Cathy MILLET, Matthieu MONIER procuration à Roger AULAGNE, Patricia PICARD-FOSSOYEUX procuration à Hervé MEDINA.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les trois commerces situés côté sud de la Place du Champ de Mars occupent une partie du domaine public de cette place, sans autorisation officielle.

Il est proposé de régulariser cette situation par la fixation d'une redevance d'occupation du domaine public.

La redevance d'occupation du domaine public est fixé à 5 € par an et par m².

Accepté à l'unanimité

PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMPLÉMENT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

En complément de la délibération du 15 avril 2011, il est proposé de solliciter l'Agence de l'Eau à hauteur de 20% de subvention pour le projet d'extension du réseau d'assainissement partie nord.

Accepté à l'unanimité

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Par courriers du 3 mai et du 6 mai 2011, le Préfet de la Drôme soumet au Conseil Municipal un projet de schéma départemental de coopération intercommunal.

Ce schéma prévoit d'une part la création d'une communauté de 14 communes comprenant les 9 communes du canton de Saint Paul Trois Châteaux restant à rattacher, (Montségur sur Lauzon étant rattaché à la C.C. du pays de Grignan depuis le 1^{er} janvier 2011) + les 4 communes du canton de Pierrelatte et la commune de Malataverne.

Il est d'autre part prévu la dissolution du SIVOM du Tricastin.

Le Conseil Municipal devra délibérer pour donner un avis sur ces 2 points avant le 3 août 2011. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

AVENANT AU CONTRAT D’AFFERMAGE POUR L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En raison de l’installation des nouveaux équipements du réseau d’assainissement (Station d’Epuración du quartier Saint Bach, 7,6 km de nouveaux réseaux, 2 postes de relèvement), la Lyonnaise des Eaux France, délégataire du service public d’assainissement a proposé un avenant au contrat d’affermage signé par la commune le 29 décembre 2003.

Cet avenant prend en compte :

- la gestion des nouveaux équipements, qui génère un coût supplémentaire estimé à 36 593 € par an ;
- une modification de la formule d’actualisation des tarifs prévue au contrat initial.

La nouvelle rémunération du délégataire, proposée dans cet avenant se décompose comme suit :

- tarif facturé aux usagers (part délégataire uniquement) :
 - o abonnement : partie fixe de 34,94 € hors taxes par an
 - o part proportionnelle : 0,5966 € hors taxe par m³ d’eau consommé
- tarif facturé aux usagers vinicoles : 0,70 € hors taxe par hectolitre vinifié
- redevance eaux pluviales acquittée par la commune : 7 830 € hors taxe par an
- effluents externes : 23 € hors taxe par m³ dépoté.

Ce projet d’avenant a reçu un avis favorable de la Commission de Délégation du Service Public en date du 10 juin 2011

Accepté à l’unanimité

CESSION GRATUITE DE TERRAIN – LOTISSEMENT LES TOURDRES – CORRECTIF

Par délibération du 15 avril 2011, il était prévu la cession d’une parcelle au lotissement Les Tourdres au profit de la commune, pour l’euro symbolique. Cette cession s’effectuera gratuitement.

Il convient donc de modifier la délibération initiale.

Accepté à l’unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Les associations S.M.A.C. et Les Amis de l’Eglise ont sollicité la commune afin d’obtenir une subvention exceptionnelle pour l’organisation de manifestations prévues sur la commune en 2011.

Il est proposé d’attribuer 1 000 € à chaque association.

Accepté à l’unanimité

RACCORDEMENT COLLECTIF AU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ POUR LE LOTISSEMENT LE CLOS DE LA VERDIÈRE

Des travaux de raccordement au réseau électrique sont prévus pour le lotissement le Clos de la Verdière. Le coût pour la commune est estimé à 10 590,20 €.
Accepté à l'unanimité.

TARIF CANTINE SCOLAIRE – 1^{ER} TRIMESTRE 2011-2012

Les tarifs proposés restent identiques à ceux de l'année scolaire 2010-2011, puisque le collège n'appliquera pas d'augmentation sur le prix du repas facturé.
Accepté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.
Approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.
Approuvé à l'unanimité.

VÉHICULE DES SAPEURS POMPIERS À RÉFORMER

Le Chef de Centre d'Incendie et de Secours de Suze la Rousse a adressé un courrier par lequel la commune est informée de la réforme d'un véhicule « Tout Usage ». Ce véhicule modèle J9 Citroën date de 1987 et le dernier contrôle technique a fait apparaître de nombreuses réparations à effectuer.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a donc décidé de le réformer. La carte grise de ce véhicule étant au nom de la commune, le Conseil Municipal doit décider s'il veut le récupérer. Après débat, il est décidé de ne pas récupérer le véhicule.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICEC

Le Comité Syndical du SICEC dans sa séance du 20 avril 2011 a modifié ses statuts en ces termes :

Article 1 : Le SICEC a pour compétence la gestion du service public de la fourrière animale à l'exclusion des opérations de capture et de transport.

Article 2 : La commune de Chantemerle les Grignan a été intégrée aux communes membres du syndicat.

Le Conseil Municipal doit donner un avis sur ces changements de statut.

Approuvé à l'unanimité.

AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CDG CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le Centre de Gestion propose un avenant à la convention le liant à la commune, afin de permettre la visite de l'agent chargé des fonctions d'inspection (sécurité et santé au travail) pour 2 journées supplémentaires en 2011. Ces journées d'intervention auront un coût unitaire pour la commune de 292 €.

Accepté à l'unanimité

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

GROUPAMA assureur de la commune, adresse un chèque de remboursement de sinistre d'un montant de 625,58 €, concernant une borne incendie endommagée par un véhicule.

Accepté à l'unanimité

TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES 2012

Il est tiré au sort le nom de trois personnes inscrites sur les listes électorales, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme pour l'année 2012. Il s'agit de Madame Yvonne Guillot, Monsieur Pascal Mathieu et Madame Christine Montagnon.

DIVERS

- Plusieurs associations ont adressé un courrier afin de remercier la municipalité pour l'attribution des subventions.
- 2 défibrillateurs ont été commandés et seront posés dans les semaines qui viennent, le premier sur la place du Champ de Mars et le deuxième aux abords du stade et du gymnase.
- Une demande de pose d'un miroir facilitant la visibilité au Chemin de la Poupaille a été déposée. Il n'est pas possible d'accéder à cette demande.
- Il est demandé si les trottoirs construits à la Zone Artisanale des deux côtés de la voie étaient nécessaires. Le projet d'aménagement de la voie de la Zone Artisanale a été établi par la Direction Départementale des Territoires et est donc conforme à la réglementation. Pour de plus amples renseignements les riverains sont invités à rencontrer Monsieur le Maire ou l'Adjoint chargé des travaux de voirie.